



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL  
ET DE L'EMPLOI**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Rouen, le 20 décembre 2024

**Résultats de l'élection syndicale TPE 2024 pour la région Normandie**

Les résultats de l'élection 2024 des syndicats représentant les salarié(e)s des très petites entreprises et des particuliers employeurs, pour la région Normandie, ont été proclamés ce jeudi 19 décembre 2024, par la Commission régionale des opérations de vote et en présence des organisations candidates :

Organisations syndicales candidates		Suffrages valablement exprimés	%
Niveau interprofessionnel	Confédération autonome du travail (CAT)	94	0,97 %
	Confédération française démocratique du travail (CFDT)	1401	14,42 %
	Confédération française de l'encadrement - CGC (CFE-CGC)	263	2,71 %
	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)	742	7,63 %
	Confédération générale du travail (CGT)	2714	27,92 %
	Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)	1292	13,29 %
	Confédération nationale des travailleurs - Solidarité ouvrière (CNT-SO)	190	1,95 %
	Union des syndicats gilets jaunes (USGJ)	337	3,47 %
	Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	1494	15,37 %
	Union syndicale SOLIDAIRES (SOLIDAIRES)	431	4,43 %
Niveau professionnel	Confédération nationale des éducateurs sportifs, des salariés du sport et de l'animation (CNES)	5	0,05 %
	Confédération des salariés du particulier employeur, assistants familiaux et assistants maternels (CSAFAM)	143	1,47 %
	Fédération nationale des associations et syndicats de sportifs (FNASS)	7	0,07 %
	Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique (SPELC)	12	0,12 %
	Syndicat national des professionnels de la santé au travail (SNPST)	0	0 %
	Syndicat national des techniciens et travailleurs de la production cinématographique et de télévision (SNTPCT)	3	0,03 %
	Syndicat national de l'immobilier, des gardiens d'immeubles, concierges et professions connexes (SNIGIC)	10	0,10 %
	Syndicat professionnel des assistants maternels, assistants familiaux, gardes d'enfants et salariés du particulier employeur (SPAMAF)	581	5,98 %
<b>TOTAL</b>	<b>9719</b>	<b>100 %</b>	

Plus de 9 700 salarié(e)s des TPE et employé(e)s à domicile ont pris part à ce scrutin organisé du 25 novembre au 9 décembre 2024, soit un taux de participation de 4,22 %.

Les résultats complets sont sur le site [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr) et le site du [ministère du Travail et de l'Emploi](http://ministere-du-Travail-et-de-l-Emploi).

À travers ce scrutin, les salarié(e)s des TPE, et les employé(e)s à domicile ont pu choisir l'organisation syndicale qui les représentera, notamment lors des négociations de branches, ces quatre prochaines années.

Les résultats de ce scrutin contribuent à la mesure de l'audience des organisations syndicales. Ils s'ajoutent aux suffrages recueillis par les organisations syndicales lors des élections professionnelles (CSE) organisées dans les entreprises d'au moins 11 salariés et lors des élections aux chambres départementales d'agriculture. La mesure de l'audience permettra d'établir la liste des organisations syndicales représentatives au niveau national, au niveau régional et au niveau de chaque branche professionnelle pour les quatre prochaines années.

**Contact presse – Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités**

Tél : 06 03 37 22 38

Mél : [sylvie.mignard@dreets.gouv.fr](mailto:sylvie.mignard@dreets.gouv.fr)